



Fiche de données de sécurité
conforme à la Réglementation (CE) N° 1907/2006

Section 1 : Identification

1.1 Identifiant du produit

Nom du produit : Huile pour bloc de coupe Fellowes

Référence Fellowes : 35250

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance ou du mélange : Lubrifiant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Fellowes Benelux B.V.

Adresse : Gesworenhoeckseweg 3A
5047 TM Tilburg
Pays-Bas

Téléphone : +31 13 458 0500

Fax : +31 13 458 0501

Site Web : fellowes.com

SECTION 2 : Identification du ou des risque(s)

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Substance ou mélange non dangereux selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classe de danger : Aucune

Catégorie de danger : Aucune

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger : Aucune

Mention d'avertissement : Aucune

Mention de danger : Aucune

2.3 Autres dangers

Cette substance/Ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1 % ou plus.

SECTION 3 : Composition/Informations sur les composants

3.1 Substance

Nom	Identifiant du produit	Poids	N° Enregistrement Reach	Classification du danger selon le Règlement (CE) n° 1272/2008
Huile de lubrification à base de canola	(N° CAS) 120962-03-0 (N° CE) 601-748-6	> 99 %	Cette substance étant exemptée d'enregistrement conformément à l'annexe V du règlement (CE) n° 1907/2006, celle-ci ne s'accompagne d'aucun numéro d'enregistrement.	Substance non classée

SECTION 4 : Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Premiers secours en cas d'inhalation : Emmener la victime à l'air frais. Consulter un service médical.
- Premiers secours en cas de contact avec la peau : Retirer l'excès avec un tissu ou un papier. Bien laver à l'eau et au savon.
- Premiers secours en cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant 15 minutes. Consulter un service médical.
- Premiers secours en cas d'ingestion : Consulter un médecin immédiatement. Ne pas provoquer le vomissement (vomir risque d'induire l'aspiration dans les poumons et entraîner une pneumonie chimique).

4.2 . Symptômes et effets principaux, aigus et différés

Se reporter à la section 2.2 et/ou à la section 11 pour les principaux symptômes et effets connus.

4.3 Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de données disponibles.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Produit chimique sec, brouillard d'eau, dioxyde de carbone ou mousse.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Oxydes de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers

Ne pas utiliser d'eau, hormis sous forme de brouillard.

5.4 Autres Informations

Pas de données disponibles.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards ou les gaz. Pour la protection individuelle, se reporter à la section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conserver le produit dans des récipients fermés adaptés en vue de son élimination.

6.4 Référence à d'autres sections

Pour des considérations relatives à l'élimination, voir la section 13.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser le produit avec précaution en présence de chaleur, d'étincelles, de veilleuses, d'électricité statique et de flamme nue.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit sec. Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Se reporter à la section 1.2

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient aucune substance avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2 Contrôles de l'exposition**8.2.1 Mesures d'ordre technique**

Pratique générale d'hygiène industrielle.

8.2.2 Équipement de protection individuelle**8.2.2.1 Protection des yeux et du visage**

Le cas échéant, utiliser l'équipement de protection des yeux testé et approuvé, conforme à la norme EN 166 (UE)

8.2.2.2 Protection de la peau

Manipuler avec des gants. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Utiliser une technique de retrait des gants appropriée pour éviter tout contact de ce produit avec la peau. Jeter les gants contaminés après utilisation, conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire.

8.2.2.3 Protection respiratoire

Aucun appareil de protection respiratoire requis.

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune précaution spéciale requise.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Ambré clair (doré)
Odeur	: Terne
Point de fusion/point de congélation	: Pas de données disponibles
Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	: Pas de données disponibles
Inflammabilité	: Pas de données disponibles
Limites inférieure et supérieure d'explosion	: Pas de données disponibles
Point d'éclair	: > 540° F (282° C) (méthode utilisée) Cleveland Open Cup
Température d'inflammation spontanée	: Pas de données disponibles
Température de décomposition	: Pas de données disponibles
pH	: Pas de données disponibles
Viscosité cinématique	: 190
Densité de vapeur	: Pas de données disponibles
Solubilité	: 0 à 20° C
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	: Pas de données disponibles
Pression de vapeur	: Pas de données disponibles
Densité relative	: 0,905
Densité de vapeur relative	: Pas de données disponibles
Caractéristique des particules	: Non applicable aux liquides

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de données disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de données disponibles.

10.4 Conditions à éviter

Pas de données disponibles.

10.5 Matériaux incompatibles

Agents oxydants puissants.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux se formant en cas d'incendie : oxydes de carbone.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008**Toxicité aiguë**

Pas de données disponibles

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Pas de données disponibles

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Pas de données disponibles

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Pas de données disponibles

Mutagénicité sur les cellules germinales

Pas de données disponibles

Cancérogénicité

IARC : Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.

Toxicité pour la reproduction

Pas de données disponibles

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Pas de données disponibles

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Pas de données disponibles

Danger par aspiration

Pas de données disponibles

11.2 Informations sur les autres dangers

Aucune information disponible.



Fiche de données de sécurité
conforme à la Réglementation (CE) N° 1907/2006

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Pas de données disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance/Ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas de données disponibles.

12.7 Autres effets adverses

Pas de données disponibles.

12.8 Informations supplémentaires

Pas de données disponibles.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les choix d'élimination pour ce produit peuvent dépendre des conditions dans lesquelles il a été utilisé. Pour déterminer la bonne méthode d'élimination, se référer aux réglementations nationales et locales. Voir les sections 5, 6 et 15 pour en savoir plus.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR/RID : -
IMDG : -
IATA : -

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID : Matières non dangereuses
IMDG : Matières non dangereuses
IATA : Matières non dangereuses

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID : -
IMDG : -
IATA : -

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID : -
IMDG : -
IATA : -

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID : Non
IMDG : Polluant marin : Non
IATA : Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de données disponibles.

SECTION 15 : Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementation/Législation particulière à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) n° 1907/2006.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce produit.

SECTION 16 : Autres informations

Abréviations et sigles

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses
IATA : Association du transport aérien international
IATA/DGR : Règlements relatifs aux matières dangereuses de l'IATA (International Air Transport Association)
OACI : Organisation de l'aviation civile internationale
IT-OACI : Instructions techniques de l'Organisation de l'aviation civile internationale
PP : Peut provoquer des pollutions marines graves
SGH : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
CAS : Chemical Abstracts Service (division de la société américaine de chimie American Chemical Society)
DNEL : Concentration dérivée sans effet (REACH)
PNEC : Concentration prévue sans effet (REACH)
LC50 : Concentration létale, 50 %
LD50 : Dose létale, 50 %

Autres Informations

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel des connaissances et visent à décrire le produit en termes des règlements qui le concernent relatifs à la santé, à la sécurité et à l'environnement. Cette fiche ne doit pas être considérée comme une garantie de propriétés spécifiques du produit. Nous ne faisons aucune déclaration ou garantie quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité des informations fournies ou de la qualité ou des caractéristiques des produits, substances ou mélanges qui sont évoqués dans la présente fiche de données de sécurité. Celle-ci ne dispense aucunement l'utilisateur de la responsabilité en cas de mauvaise utilisation des informations susvisées ainsi que du non-respect des normes législatives qui s'appliquent sur le terrain. L'utilisateur est responsable de la création de conditions propices à une utilisation en toute sécurité du produit et des conséquences de sa mauvaise utilisation.